



## Règles relatives à la sécurité

### Course de Tacots de la Fête des Voisins de Saint-Cyprien 9 juin 2018

*Aucune garantie explicite ou implicite concernant la sécurité ne peut résulter de la publication et/ou de la conformité des règles de sécurité. Les règles utilisées servent de guide et ne représente en aucune façon une garantie contre des blessures pouvant survenir aux coureurs, responsables de courses, spectateurs ou autres lors de la tenue de l'événement.*

1. Le port du casque de sécurité (type bicyclette) est OBLIGATOIRE. Le casque doit être bien attaché en dessous du menton.
2. Le coureur doit protéger ses pieds et ne peut courir pieds nus.
3. Le coureur doit porter des vêtements sécuritaires afin de ne pas entraver la conduite de sa voiture.
4. Les pare-brises en verre ou plexiglas ou autre plastique sont interdits. Sous réserve de l'approbation par le directeur de course les pare-brises de matière sécuritaire sont acceptés.
5. Aucun verre n'est permis sauf la fibre de verre.
6. Les miroirs ne sont pas permis.
7. La conduite par deux cordes sans volant est interdite.
8. Les câbles d'acier doivent être bien attachés avec deux serres câble à chaque extrémité et des tendeurs solides maintiennent les câbles avec une bonne tension.
9. Les roues doivent avoir une bande de roulement avec adhérence.
10. Toutes composantes de la voiture doivent être solidement fixées. Rien ne doit pouvoir bouger en cas de pertes de contrôle ou d'impacts.
11. Toute voiture doit être munie d'un système de freinage efficace et sécuritaire, lui permettant d'arrêter rapidement et sans perte de contrôle.
12. Un dégagement de 7 pouces minimum est requis devant le visage du conducteur. Un revêtement souple tel que le néoprène ou du tissu est permis afin de fermer l'orifice.
13. Les voitures ne doivent pas excéder 125 livres.
14. Toute personne ayant une conduite jugée non sécuritaire par les organisateurs sera automatiquement disqualifiée.

Pour toutes questions relatives à la course de tacots de Fête des Voisins, contactez le comité organisateur au 418-957-7857 ou par courriel [loisirsintemunicipal@hotmail.com](mailto:loisirsintemunicipal@hotmail.com)